

„ examina le Mandement de Mr. l'Evêque
 „ de Toulon, par lequel ce Prelat défend à
 „ ses Diocésains d'aller étudier dans les
 „ Ecoles de la Faculté de Paris &c. on nom-
 „ ma des Commissaires pour dresser une
 „ protestation contre ce Mandement, &
 „ pour examiner les plaintes & requisi-
 „ tions de la Faculté de Nantes &c.

Poëse sur
 l'Ecriture
 Sainte.

III Un Poëte Moderne (Mr. Geminiani Prêtre) dans ses *Poësies sur l'Ecriture Sainte*, imprimées à Lion chez Plaignard Libraire 1716. & dédiées à Mr. de Villeroi, Archevêque de Lion, y a joint un Dialogue sur les contestations du tems, dans lequel il dit.

*Vit-on jamais aussi siecle comme le nôtre !
 Reprouver en un tems , ce qu'on souffre en un
 autre.*

*Cela marque-t'il pas bien de legereté ?
 Au moment que l'on croit vanger la verité ,
 La charité souvent est bien peu menagée ;
 L'on croit s'interessier pour l'Eglise affligée ,
 Et servir de soutien à la Religion ,
 Lors qu'on n'est que flatteur de son opinion.*

Le Poëte termine ce Dialogue par ces 4^s vers.

*L'Eglise ne craint rien sous la main qui la guide ,
 Elle sera toujours & sans tache & sans ride ;
 Et tout Chrétien soumis à son Autorité ,
 Dans cette sombre nuit chemine en sûreté.*

IV. Voici un Arrêt du Parlement de Paris, qui merite d'être lu, par ceux qui ne l'ont pas encore vu, il est du quatre Avril 1716.